

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1017<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 25 novembre 2008,  
à 14 heures, à la salle H-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu, M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Blondin, M. Raymond Lalande, M. Nicole Dubreuil, M. Richard Dumont, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Jane Jenson, M. François Prince; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Mountagha Sow; un chargé de cours : M. Najib Lairini.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par le Conseil de l'Université : M. Robert Prud'homme; un étudiant : M. Robert Martin; les observateurs : M. Pierre Chenard, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : M. Raymond Lalande (en sa qualité de vice-recteur adjoint aux études), et M. Najib Lairini (chargé de cours).

CE-1017-1

ORDRE DU JOUR

CE-1017-1

L'ordre de présentation des points 5.1 et 5.2 est inversé. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1016<sup>e</sup> séance tenue le 14 octobre 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1. Faculté des sciences de l'éducation
    - Création d'un Module de qualification en enseignement
  - 5.2. Faculté des sciences de l'éducation
    - Création d'un programme de Certificat de qualification en enseignement
  - 5.3. École HEC Montréal
    - Création d'un programme de Certificat en vente relationnelle
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1. École Polytechnique
    - Département de génies civil, géologie et des mines
      - Création d'une option Gestion des projets d'ingénierie civile au programme de Maîtrise en génie civil.
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1017-2                    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1016<sup>e</sup> SÉANCE                    CE-1017-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 3, dans le paragraphe de la délibération CE-1016-4.2, à la sixième ligne, remplacer « rapports d'autoévaluation » par « rapports d'évaluation »; À la délibération CE-1016-4.4, au premier paragraphe, à la cinquième ligne, remplacer « mobilité » par « mobilisation »; au deuxième paragraphe, à la deuxième ligne, remplacer « étudiant principalement » par « présentant, entre autres, (...) ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,  
et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la  
1016<sup>e</sup> séance tenu le 14 octobre 2008, tel que modifié.

CE-1017-3                    AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX                    CE-1017-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1016<sup>e</sup> séance; la secrétaire générale en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1014-7.5 (10 juin 2008), sur les dispositions des règlements pédagogiques du programme de Baccalauréat de l'École Polytechnique, la secrétaire générale indique que les vérifications demandées ont été effectuées conjointement par le Bureau des affaires juridiques de l'Université et par la Direction Affaires institutionnelles et Secrétariat général de l'École Polytechnique. L'avis qui a été transmis indique qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mise en forme juridique des dispositions adoptées.

CE-1017-4                    INFORMATION ET QUESTIONS                    CE-1017-4

CE-1017-4.1                Colloque sur les études supérieures                    CE-1017-4.1

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures mentionne qu'un cahier spécial sur le colloque sur le soutien à la réussite aux études supérieures a été publié par le journal *Forum*, dans l'édition de la semaine du 17 novembre.

CE-1017-4.2                Groupe de travail sur l'interdisciplinarité                    CE-1017-4.2

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures indique que le rapport d'étape du Groupe de travail sur l'interdisciplinarité est disponible sur le site du Bureau du Provost. Le Groupe de travail tiendra prochainement trois demi-journées d'audiences, le 13 et le 17 novembre, et le 2 décembre; il reste quelques places disponibles pour les audiences. Il est également possible de transmettre un rapport écrit à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, avant le 21 novembre. Il est prévu de présenter, pour information, les résultats des démarches du Groupe de travail à la Commission des études, préalablement à leur présentation au Comité de la planification.

CE-1017-4.3                Comité institutionnel d'évaluation des programmes                    CE-1017-4.3

Le président mentionne que vendredi dernier, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a tenu sa troisième réunion. Le rapport sur le programme de D.E.S.S. (Common Law nord-américaine) a été déposé. Il est prévu de présenter à la Commission des études des informations sur les travaux du Comité.

Mme Michèle Brochu s'informe si les évaluations de programmes sont transmises directement au Comité institutionnel, ou si le Comité les reçoit du *provost*.

Le président indique que le Comité reçoit directement les dossiers. Le Comité désigne deux assesseurs, choisis parmi ses membres, qui procèdent à l'étude des dossiers. Également, une grille d'analyse a été définie par le Bureau d'évaluation de l'enseignement et des programmes d'études—BEEPE, afin d'identifier les différents éléments qui doivent être analysés. Le document final qui en résulte est transmis au Comité, et constitue le rapport d'évaluation.

Mme Brochu demande si le processus même fera l'objet d'une évaluation. Par exemple, l'évaluation des programmes d'études supérieures en sciences biomédicales constitue un processus lourd, notamment en raison du fait que les professeurs proviennent de différents départements, et considérant les mesures limitées de soutien prévues en regard du processus d'évaluation. Mme Brochu demande si le Comité ou le Bureau du *provost* sera en mesure de recevoir les commentaires relatifs à l'évaluation du processus.

Le président indique que les instances concernées peuvent recevoir les commentaires portant sur le processus. Il convient que l'évaluation de programmes pluridisciplinaires peut apparaître plus complexe.

Le vice-recteur adjoint aux études explique que bien que le processus apparaisse lourd à première vue, il apparaît réalisable une fois qu'il a été entamé. De plus, des rencontres ont eu lieu avec les directeurs de programmes, au cours desquelles on leur a présenté, entre autres, les mesures de soutien mises en place et les façons de procéder en regard des différentes étapes du processus d'évaluation. Dans le cas des programmes faisant l'objet d'une accréditation, le processus est moins lourd en ce que plusieurs étapes ont été réalisées dans le cadre de l'accréditation.

Le président évoque la possibilité que la situation présentée par Mme Brochu porte sur un cas particulier; il l'invite à lui transmettre ses commentaires.

Le vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, se dit étonné de l'intervention de Mme Brochu. Il mentionne que des réponses et des mesures de soutien ont été apportées dans le cadre du processus d'évaluation de ces programmes, en regard des préoccupations et des commentaires présentés par les responsables de programmes.

CE-1017-4.4

Élections provinciales

CE-1017-4.4

M. Najib Lairini demande s'il y a lieu de rappeler les mesures prévues par la loi dans le cas de la tenue prochaine des élections provinciales.

Le président indique qu'un message sur cette question a été transmis aux instances et aux unités, accompagné des directives qui doivent être appliquées en regard de la loi électorale. Il rappelle qu'aucun cours ou activités d'enseignement ne doivent être tenus lors de cette journée.

CE-1017-5

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1017-5

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré, présente le projet inscrit au point 5.3.

CE-1017-5.1

Faculté des sciences de l'éducation

CE-1017-5.1

- Création d'un Module de qualification en enseignement

---

A-33/1017<sup>e</sup>/640, 640.1

La création du Module de qualification en enseignement, ainsi que du programme de Certificat correspondant (inscrit à la délibération suivante CE-1017-5.2) se pose en continuité avec la refonte des exigences relatives aux autorisations d'enseignement, commencée il y a deux ans par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport—MELS, et indiquant qu'une formation d'appoint doit être suivie par les enseignants d'immigration récente—EIR ou par les enseignants qualifiés à l'étranger ou dans une autre province canadienne. Selon les cas, ces enseignants sont déjà détenteurs d'un permis d'enseigner du Québec ou d'un avis d'admissibilité émis par le MELS, ou occupent déjà un poste d'enseignant mais doivent compléter un stage probatoire en vue de l'obtention du brevet d'enseignement. À la suite de la refonte effectuée par le Ministère, la Faculté des sciences de l'éducation a développé trois cours définis en fonction des exigences recherchées. La création d'un Module et d'un programme de Certificat permettra de structurer ces cours, ainsi que les autres cours proposés dans ce cadre, selon une offre de formation adaptée aux objectifs recherchés. Ainsi, il ne s'agit pas de regrouper un nombre de cours indifférenciés, mais de structurer les cours pertinents à la formation recherchée, laquelle comporte à la fois une intégration professorale et sociale. Les cours présentent ainsi des contenus liés à l'organisation et à la culture de l'enseignement au Québec, à l'analyse et la conception didactique, aux fondements de l'éducation, etc., et comportent des stages d'observation et des stages d'enseignement (dans le cas du Certificat).

Le Module de qualification en enseignement totalise 15 crédits. Il se compose de cinq cours obligatoires, dont les contenus répondent aux exigences de la loi en matière de qualification en enseignement. La loi prévoit qu'après avoir complété ces cinq cours, ces enseignants peuvent être engagés par une école, où ils pourront compléter le nombre d'heures suffisant à l'obtention du permis d'enseignement. Considérant par ailleurs que plusieurs ne pourront pas trouver un emploi au terme du Module, la Faculté a structuré, dans le cadre du programme de Certificat, une formation de 30 crédits, soit 15 crédits qui s'ajoutent aux 15 crédits du Module, et qui portent sur un bloc de formation pratique (un stage d'observation et deux stages d'enseignement). Ainsi, le programme de Certificat permettra aux candidats concernés de se qualifier pour le brevet d'enseignement en formation générale, ainsi que d'obtenir —pour les candidats qui auront complété le programme avec succès— la reconnaissance, par le Ministère, d'une année de scolarité supplémentaire. Le programme de Certificat a fait l'objet d'une entente entre le Ministère et la Faculté des sciences de l'éducation, au printemps 2008.

Il est précisé qu'actuellement, plus de 200 étudiants suivent ce parcours de formation (avec le statut d'étudiant libre). Dans le cadre de l'établissement du Module et du programme de Certificat, on s'assurera d'adapter l'horaire des cours en fonction des besoins des étudiants.

Le président signale que les programmes proposés s'inscrivent dans une série de programmes et de formations d'appoint que l'Université sera appelée à développer dans divers domaines. Il souligne la volonté du Gouvernement à développer des modalités d'intégration des immigrants, et le rôle que les universités seront appelées à tenir en regard du développement de formations d'appoint. Pour l'Université, cela constitue un lien important, considérant, notamment, sa situation géographique et son caractère francophone.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,  
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un  
Module de qualification en enseignement, à la Faculté des  
sciences de l'éducation, conformément au document  
A-33/1017<sup>e</sup>/640.

CE-1017-5.2      Faculté des sciences de l'éducation      CE-1017-5.2  
-      Création d'un programme de Certificat de qualification en enseignement  

---

A-33/1017<sup>e</sup>/639, 639.1

La présentation du projet de création d'un programme de Certificat de qualification en enseignement a été faite en même temps que celle du Module correspondant, à la délibération précédente CE-1017-5.1.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,  
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un  
programme de Certificat de qualification en enseignement,  
à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au  
document A-33/1017<sup>e</sup>/639.

CE-1017-5.3      École HEC Montréal      CE-1017-5.3  
-      Création d'un programme de Certificat en vente relationnelle  

---

A-33/1017<sup>e</sup>/641, 641.1

Les membres ont reçu un document à substituer. Après vérification, on constate qu'il y aura lieu de ne retenir du deuxième document distribué que le formulaire B, portant sur la problématique, les lignes directrices et les objectifs de formation du projet, et de conserver les deux tableaux portant respectivement sur la structure et sur les cours du programme qui figuraient dans le document initialement transmis aux membres lors de l'envoi du dossier séance. Un document corrigé en conséquence sera constitué et versé au dossier séance. Il est précisé que le document ainsi reconstitué correspond au document qui a été étudié par la Sous-commission du premier cycle; ce document apparaît donc valable en regard de la recommandation de la Sous-commission (document A-33/1017<sup>e</sup>/641.1).

Le projet de la création d'un programme de Certificat en vente relationnelle s'inscrit dans le développement d'offres de formation dans le domaine de la vente. Selon le modèle qui a été développé par l'École, le programme de Certificat proposé se compose essentiellement de cours déjà existants, regroupés dans une structure de formation cohérente, et s'adressant à des professionnels en exercice. Le programme vise la préparation aux métiers de la vente et à la gestion des activités ou opérations associées à cette fonction. Deux nouveaux cours sont créés pour ce programme. Il est prévu que les nouveaux cours créés soient par la suite intégrés à d'autres programmes de Certificat, dont le programme de Certificat en gestion du marketing.

Des précisions sont apportées sur le terme « vente relationnelle », lequel vise à préciser une approche de la vente selon une dynamique de long terme et de valeur partagée, et qui se distingue de la vente transactionnelle, plus ponctuelle (formulaire B, section 2).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,  
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un  
programme de Certificat en vente relationnelle à l'École  
HEC Montréal, conformément au document A-33/1017<sup>e</sup>/641  
corrigé.

CE-1017-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1017-6

La doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et vice-rectrice adjointe aux études supérieures présente le projet inscrit au point 6.1.

La Commission reçoit M. Yves Boudreault, directeur des études de premier cycle—Direction enseignement et formation de l'École Polytechnique, pour la présentation du projet inscrit au point 6.1.

CE-1017-6.1

École Polytechnique  
Département de génies civil, géologie et des mines  
- Création d'une option *Gestion des projets d'ingénierie civile*  
au programme de Maîtrise en génie civil  
A-33/1017<sup>e</sup>/638

CE-1017-6.1

La création d'une option *Gestion des projets d'ingénierie civile* dans le cadre du programme de Maîtrise en génie civil vise la définition d'une formation axée sur les projets majeurs d'ingénierie civile, par la formation de gestionnaires de niveau décisionnel élevé qui auront acquis les connaissances de base et développé les aptitudes requises pour gérer des projets complexes en ingénierie civile. Les objectifs de formation du programme suivi selon l'option proposée sont explicités dans le document de présentation (fiche signalétique et pages 2 et 3). Les clientèles visées par cette formation sont principalement des ingénieurs civils en exercice (page 2).

Dans le cadre de la préparation du projet, des échanges ont été tenus avec l'École HEC Montréal (pour les contenus de formation liés à la gestion) et avec la Faculté de droit (pour les contenus liés aux aspects juridiques).

Le programme de Maîtrise en génie civil se déroule selon un régime particulier, et a indiqué la définition d'un régime pédagogique spécifique, comportant sept modalités; ce régime pédagogique est décrit à la page 3 du document de présentation.

La structure du programme est décrite à la page 5 (tableau B). Cette structure est composée de trois modules, soit un module de base, un module de spécialité et un module d'intégration (réalisation d'un projet). La structure modulaire des programmes de Maîtrise apparaît spécifique aux programmes de génie civil.

À la suite d'une question sur le fait que l'option ne comportait pas de cours liés à la gestion ou de cours qui auraient pu résulter d'une collaboration avec l'École HEC Montréal, il est précisé que des discussions ont eu lieu sur cette question mais n'ont pas donné lieu à l'établissement de cours développés en collaboration entre les deux écoles. Sur cette question, la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré, indique que l'École a constaté les apports qu'elle aurait pu apporter à ce projet, et a regretté que les démarches effectuées n'aient pas donné lieu à une collaboration entre les deux écoles, par exemple pour le développement d'un programme conjoint, considérant les contenus en gestion qui apparaissent pertinents à la formation proposée, et considérant que des projets similaires sont en développement à HEC Montréal. L'École a fait part de sa réaction à la Sous-commission des études supérieures, mais ne s'est pas opposée au projet, considérant entre autres les possibilités de collaborations futures qui ont été évoquées au cours des échanges tenus.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures signale par ailleurs que le projet a donné lieu à une collaboration avec la Faculté de droit.

On prend note d'une remarque sur le sens à donner à l'expression « enseignements diffusés » dans l'énoncé 5 du régime pédagogique (page 3).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,  
et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option *Gestion des projets d'ingénierie civile*, au programme de Maîtrise en génie civil, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1017<sup>e</sup>/638.

CE-1017-7      AFFAIRES DIVERSES      CE-1017-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1017-8      PROCHAINE SÉANCE      CE-1017-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 16 décembre 2008, à 14 heures.

CE-1017-9      CLÔTURE DE LA SÉANCE      CE-1017-9

La séance est levée à 15 heures 10.

Adopté tel que modifié le 27 janvier 2009 – délibération CE-1018-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier